Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260409-DEL058_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 AVRIL 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° DEL058_2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal, dûment convoqué le trois avril deux mille vingt-six s'est réuni en l'Hôtel de Ville de Pléneuf-Val-André sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire.

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, Mme FONTAINE, M. LE MERRER, Mme RAULT, M. TORCHE, M. HERBET, Mme BIOT, M. ROBERT, Mme LE VERGER, Mme KERNEÏS, Mme BOUCHER, M. THOMAS, M. DUBOIS, M. LE DEUC, M. DURAND, Mme LORGEOUX, Mme RESMOND, Mme BERREST, Mme LE MEUR, Mme DEFOSSEZ, M. COUDRAY, Mme DE CHOULY.

Absents
Mme KERPHERIQUE (donne pouvoir à M DURAND), Mme THOMAS (donne pouvoir à Mme DE CHOULY),

Secrétaire de séance : M. HAMON

24- ADHÉSION AU FICHIER DE LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE (CREHA OUEST)

1.4
Monsieur HAMON, rapporteur :

En région Bretagne – Pays de Loire, un fichier unique permet aux demandeurs d'effectuer leur demande de logement social.

Sur le département des Côtes-d'Armor, le CREHA Ouest (Centre régional d'étude pour l'habitat) en est le gestionnaire délégué.

En adhérant au service et en signant la convention avec le CREHA Ouest, gestionnaire délégué du fichier, la Ville de Pléneuf-Val-André aura la possibilité :

- d'enregistrer les demandes et la délivrance d'un numéro unique,
- de connaître les demandes de logements sociaux sur le territoire,
- d'observer la demande ainsi que les demandes satisfaites.

Cette convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la Ville de Pléneuf-Val-André utilisera le fichier commun de la demande locative sociale des Côtes-d'Armor et les modalités d'accès à l'application informatique, ainsi que les obligations en résultant pour chacune des parties.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260409-DEL058_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver la convention de partenariat relative au Fichier commun de la Demande Locative Sociale avec l'association CREHA Ouest.**
- **Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.**

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON

Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN

MAIRIE DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ (Côtes d'Armor)

Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.